



Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Comme vous devez vous en douter, c'est avec stupeur et indignation que tous les acteurs de l'Ecole (EVS, directrices/directeurs, adjoint-e-s, parents, élèves!) ont appris l'extinction (pour citer vos mots) des EVS « aide administrative à la direction d'Ecole». Pour ces personnels, directement concernés, l'annonce a été d'autant plus violente qu'elle n'a été faite ni dans les règles, ni avec la manière.

Au delà, c'est toute la direction et le fonctionnement quotidien des écoles qui est impacté. La sécurité, en ces périodes inquiétantes, est également gravement remise en cause. Qui va répondre au téléphone lorsque tous les collègues enseignants seront en classe ? Qui va accueillir les parents, les transporteurs venus chercher un enfant pris en charge à l'extérieur pendant le temps de classe, ? Qui va assurer les taches administratives sous lesquelles croule la direction ? La liste serait trop longue tellement ces personnels sont devenus indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation. L'école ne peut se passer de ces emplois aujourd'hui.

Aussi, afin (de faire fonctionner l'école dans de bonnes conditions) de pouvoir assurer au mieux le bon fonctionnement des écoles, fonctionnement grandement remis en cause par la suppression de ces emplois, les personnels réunis ce mercredi 20 septembre en réunion d'information syndicale et à l'appel de l'intersyndicale CGT Educ'action, SE-Unsa, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, SNUipp-FSU, Sud Education du Loiret, exigent :

- le retour ou le maintien de leur EVS et la transformation de son contrat en emploi statutaire de la Fonction Publique « d'aide administrative à la direction », avec une formation et une qualification, sur des missions qui contribuent au bon fonctionnement du service public d'éducation.
- le recrutement d'un EVS, avec le statut cité ci-dessus, pour toutes les écoles dépourvues d'Aide Administrative aux Directeurs d'Ecole (AADE).
- Le recrutement de personnels supplémentaires dans les équipes, au-delà des seul-es enseignant-es.
- L'allègement des taches et l'augmentation de la décharge de direction.

Dans cette attente, les collègues réunis ce jour à la quasi unanimité et bientôt rejoints par d'autres, et à l'appel de l'intersyndicale citée en référence, ont décidé de s'engager dans un mouvement de grève administrative. Vous en serez informés par le bais de motions de conseils des maîtres qui vous seront transmises via vos IEN .

Aussi afin de répondre à nos revendications, nous sollicitons une audience le mardi 26 septembre à partir de 17h30 . Nous vous demandons de bien vouloir recevoir une délégation composée, a minima, d'un représentant par organisation syndicale ainsi qu'un représentant des EVS, des directeurs/directrices et des adjoints.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire en notre attachement à un Service Public d'Education de qualité.

Pour l'intersyndicale 1er degré du Loiret
Cordialement
Bruno CHIROUSE